

Metz, le 30 juin 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Présence d'amiante sur des sites de l'Euro-Métropole de Metz : point de situation

*Dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des agents, l'Euro-Métropole de Metz réalise régulièrement les contrôles réglementaires sur les bâtiments dont elle a la gestion.*

#### Site de Dreyfus-Dupont

L'Euro-Métropole de Metz assure, depuis décembre 2025, la gestion du site de Dreyfus-Dupont, qui accueille les services de la voirie métropolitaine. À ce titre, l'ensemble des contrôles réglementaires a été engagé.

Concernant la recherche d'amiante, plusieurs diagnostics ont été réalisés. Les résultats obtenus concernant le hangar de stockage se sont révélés contradictoires.

En lien avec la CARSAT, organisme de référence en matière de prévention des risques liés à l'amiante, il a été décidé de procéder à une nouvelle série de prélèvements. Ces tests complémentaires sont actuellement en cours de programmation.

Dans l'attente de leurs résultats, l'Euro-Métropole de Metz applique le principe de précaution pour protéger la santé de ses agents. L'accès au hangar ainsi qu'au matériel qui y est entreposé a été immédiatement interdit. Le médecin de prévention a par ailleurs rencontré les agents concernés afin de répondre à leurs interrogations.

**CONTACT PRESSE** | Direction de la communication de l'Euro-Métropole de Metz / Ville de Metz

**Céline VINCENT** | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)

Dès que les résultats des analyses complémentaires seront connus, l'Euro-Métropole de Metz mettra en œuvre, si nécessaire, l'ensemble des mesures prévues par la réglementation afin de garantir la sécurité et la santé des agents.

#### **Site de la rue des Couteliers**

L'Euro-Métropole de Metz a acquis en 2022 un bâtiment situé rue des Couteliers afin d'y installer le service de maintenance bâtiminaire. À l'issue des travaux d'aménagement, en mars 2025, des analyses ont révélé la présence d'amiante dans une partie du bâtiment.

Des travaux de désamiantage ont été réalisés jusqu'en octobre 2025. Les contrôles réglementaires effectués à leur issue ont confirmé l'absence d'amiante dans les zones traitées.

Toutefois, lors de travaux réalisés en avril 2026 dans une autre partie du bâtiment, des analyses complémentaires ont mis en évidence une présence infime d'amiante. Une nouvelle opération de décontamination est programmée.

Dans les deux cas, les agents ont été informés de la situation. Ils ont été relogés dans des locaux provisoires, les espaces concernés ainsi que les matériels potentiellement contaminés ont été immédiatement interdits d'utilisation et un suivi a été assuré par la médecine de prévention.

L'Euro-Métropole de Metz continuera à informer les agents concernés et à communiquer en toute transparence sur l'évolution de ces dossiers.

**CONTACT PRESSE** | Direction de la communication de l'Euro-Métropole de Metz / Ville de Metz

**Céline VINCENT** | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)